



Déclaration Intersyndicale au CTL du 5 novembre 2020

Malgré la situation de confinement et d'état d'urgence sanitaire, le Directeur régional veut maintenir son plan de fermeture des trésoreries du Rhône et de restructurations à marche forcée.

Il compte imposer ces régressions historiques et lourdes de conséquences pour les agents alors que ceux-ci sont privés des droits démocratiques les plus élémentaires comme celui de manifester ou de se rassembler.

Cette tentative de passage en force est inacceptable. Les représentants des personnels de la DRFiP du Rhône ont exigé la déprogrammation du NRP de l'ordre du jour des CTL à venir.

De plus les documents fournis en amont du CTL du 5 novembre concernant la spécialisation des trésoreries ne font pas apparaître les informations nécessaires à la compréhension de l'opération. Le transfert de missions s'accompagne de transferts d'emplois mais les choix de l'administration (ici 1, ailleurs, 2 emplois transférés) ne sont pas suffisamment chiffrés et argumentés. Ils s'appuient partiellement sur le Sagerfip sans tenir compte par exemple des charges de travail liées à la comptabilité, au téléphone, au traitement des e-contact, à la réception ou encore au fait que dans certains postes les trésoriers eux même gèrent les fichiers du recouvrement forcé RAR.

D'une part, nous ne sommes pas favorables à cette opération qui va déstabiliser toutes les structures concernées et qui constitue un premier pas vers la liquidation totale du réseau. D'autre part, nous sommes également en désaccord quant au volume de transferts d'emplois.

La DRFiP, une fois encore, refuse de nous fournir les informations complètes et impose la tenue de CTL en pleine pandémie.

Dans ces conditions, les élus unanimes ne participeront pas au CTL programmé ce jeudi 5 novembre. Ils réitèrent leur demande d'ajourner les CTL concernant les réformes de structures et exigent de recevoir tous les éléments chiffrés permettant de juger de la pertinence du volume d'emploi à transférer.

A Lyon, le 4 novembre 2020

La délégation intersyndicale au CTL : Solidaires-FO-CFDT-CFTC-CGT